

DOSSIER DE CANDIDATURE GRETA PRÉPAS+ PACES

25 au 29 avril 2016 et 17 au 30 août 2016

Tarif : 980 Euros (sous réserve d'ouverture)

Attention: le stage Prépas+ PACES est réservé aux élèves de Terminale Scientifique

1. Parent(s) / représentant légal :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : |_|_|_|_|_| Ville : Tél domicile : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Tél Portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Courriel :

2. Étudiant(e) :

Nom : Prénom :

Adresse (si différente) :

CP : |_|_|_|_|_| Ville : Tél domicile : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Tél Portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Courriel :

Etablissement fréquenté :

Universités demandées sur APB :

Je ne souhaite pas assister aux cours du 25 au 29 avril 2016 et demande à être placé (e) sur liste d'attente pour assister aux seuls cours du mois d'août 2016 dans la mesure des places disponibles, (cf. conditions générales, art. 5)
Cocher cette case seulement si vous êtes dans ce cas

Les parents / le représentant légal s'engagent également à honorer les échéanciers fixés avec le GRETA 92 Sud lorsque le paiement échelonné a été demandé par la famille, les éventuels frais de recouvrement resteront à leurs charges. (Article 46 alinéa 2 du décret n°85-924 du 30 août 1985 et de la loi de finance 92-1476 du 31 décembre 1992)

Je certifie avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et les accepter.

Fait à, le

Signature des parents / du représentant légal :
(Obligatoire)

Documents à joindre obligatoirement :

- Une photo d'identité
- Une copie des 3 bulletins trimestriels de Première et du bulletin du 1^{er} trimestre de Terminale
- Tout document pouvant attester de l'inscription de l'élève en PACES sur APB
- Une lettre de motivation à adresser à **Monsieur SOT, Professeur Coordonnateur**
- Un chèque de 40 € pour frais de dossier, non remboursable, à l'ordre de l'Agent comptable du Greta 92 Sud

Dossier de candidature à retourner **avant le 15 AVRIL 2016**

GRETA 92 Sud PREPAS +

54 rue de Billancourt - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Courriel : contact@greta-prepasplus.fr

Renseignements : 01 46 99 92 92 / 06 99 86 79 64



Étudiant (e): Nom :	Prénom :
---	-----------------------

Le lycée Marie Curie à Sceaux est un établissement public d'enseignement de l'académie de Versailles adhérant au Greta 92 Sud qui organise une préparation à la Première Année Commune aux Études de Santé (**PACES**), sous la responsabilité pédagogique de son chef d'établissement.

1. Déroulement de la formation :

Le Chef d'établissement se réserve le droit d'exclure un (e) étudiant (e) en cours de formation ou d'alerter ses parents en cas d'insuffisance de motivation, de problème de discipline ou de comportement.

2. Conditions financières :

Les frais de dossier devront être acquittés dès la demande de candidature (chèque de 40 € établi à l'ordre de l'Agent comptable du Greta 92 Sud). L'admission se faisant sur dossier, ces frais sont non remboursables quelle que soit la suite réservée à la candidature et quelque soit la durée de stage choisie, y compris celle prévue à l'article 5 des présentes conditions.

Le montant des frais de formation sera dû dès l'inscription définitive. Le règlement devra impérativement avoir été effectué avant le début de la formation par l'émission de deux chèques à l'ordre de l'Agent comptable du Greta 92 Sud d'un montant respectif de :

- 360 € (trois cents soixante euros) pour le premier chèque, qui sera mis à l'encaissement au mois de mai 2016
- 620 € (six cents vingt euros) pour le second chèque, qui sera mis à l'encaissement au mois de juillet 2016

Sur demande de la famille lors de l'inscription définitive, des paiements échelonnés pourront être mis en place. En cas de non paiement des échéances, et après une mise en demeure par les services comptables du Greta 92 Sud, la totalité des sommes restant dues sera exigible et fera l'objet d'une procédure de recouvrement.

3. Bourses d'étude :

Des bourses d'études pouvant couvrir jusqu'à 60 % des frais de stage (hors frais d'inscription) peuvent être accordées lors de l'inscription définitive en fonction de la situation financière de la famille. Le maintien de ces bourses sera soumis à une parfaite assiduité de l'étudiant(e). Le barème des bourses d'études est disponible sur le site greta-prepasplus.fr.

4. Désistement, absences :

Aucun frais de formation ne sera remboursé en cas de désistement en cours de formation (dès le premier jour). Aucune absence pour raison personnelle ou convocation (administrative, pour concours, médicale) ne donnera lieu à remboursement.

Les étudiant(e)s qui choisissent de ne pas s'orienter vers une Paces à l'issue des phases d'affectation d'APB et qui ont participé à la semaine de stage d'avril 2016 pourront demander la remise des sommes non perçues par le Greta 92 Sud si elles choisissent de ne pas suivre les journées de stage du mois d'août 2016. La demande devra en être faite par courrier adressé au Président du Greta 92 Sud au plus tard le vendredi 1^{er} juillet 2016, le cachet de La Poste faisant foi.

5. Inscription sur la période du 17 au 30 août 2016 seulement :

Les deux périodes du stage (avril et août 2016) constituent un ensemble cohérent de préparation à l'entrée en Paces. L'inscription se fait donc pour les deux périodes. Les candidats qui ne peuvent suivre la période du mois d'avril 2016 ont toutefois la possibilité de ne postuler qu'au stage du mois d'août 2016. Ils seront placés sur liste d'attente, par ordre d'arrivée du dossier, et pourront se voir proposer une place, au plus tard le lundi 4 juillet 2016, en cas de désistement ou d'abandon de stagiaires présents au mois d'avril 2016. Les frais seront alors ramenés à 620€.

6. Espace numérique de travail AGORA :

Un espace numérique de travail proposant des dossiers documentaires dans les différentes disciplines, un emploi du temps partagé, des liens internes avec les enseignants, un forum est mis à la disposition des participants.

Un login ainsi qu'un mot de passe sera attribué à chacun des participants afin qu'il puisse accéder à cet espace, modéré par un enseignant.

Le login sera désactivé à l'issue de la formation pour l'ensemble des participants.

En cas de non respect de la charte d'utilisation, il sera immédiatement désactivé par le modérateur.

La diffusion des documents mis en ligne sur AGORA ou distribués lors des cours ainsi que leur reproduction sont strictement interdites.

7. Restauration :

Le stage de préparation se déroulant sur une période de vacances scolaires, aucun service de restauration n'est assuré.

Fait à, le2016

Signature des parents ou du représentant légal
(Obligatoire)

Greta 92 Sud PREPAS+ PACES

54 rue de Billancourt
92100 Boulogne-Billancourt
Téléphone : + 33 1 46 99 92 92
www.greta-prepasplus.fr